

AMS GRAND SUD

INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Le Gouvernement a mis en place en 2018, dans le cadre de la loi Avenir Professionnel, **l'index égalité femmes/hommes**.

Cet index a pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes autour de critères définis, dans **l'objectif de mettre fin aux disparités et inégalités professionnelles**.

Le calcul et la communication des résultats de cet index est obligatoire pour toutes les structures de
Les résultats par critère de l'index égalité professionnelle d'AMS Grand-Sud sont les suivants :

Critères	Points maximum de l'indicateur	Points obtenus
1- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes	40	34/40
2- Ecart d'augmentations individuelles	35	35/35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	Indicateur non calculable pour 2025	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	5/10
Total	85	74/85
INDEX (sur 100 points)		87/100